

Rwanda : Adoption de la réforme permettant à Kagame de diriger jusqu'en 2034

@rib News, 17/11/2015 - Source AFP Les sénateurs rwandais ont adopté mardi, après les députés fin octobre, une modification de la Constitution permettant au président Paul Kagame de se représenter en 2017 et de potentiellement diriger le pays jusqu'en 2034. Le Sénat a voté, dans les mêmes termes que la Chambre basse le 29 octobre, les nouveaux articles 101 et 172 qui sont donc définitivement adoptés, ainsi que les 175 autres articles de la future Constitution, dont une soixantaine ont été amendés par rapport à la version adoptée par la Chambre de députés.

Le nouvel article 101 fait passer de sept à cinq ans le mandat présidentiel et en limite le nombre à deux. Mais le nouvel article 172 précise que cette réforme n'entrera en vigueur qu'à l'issue d'un nouveau septennat transitoire entre 2017 et 2024, pour lequel le président actuellement en exercice reste éligible, de même qu'ensuite pour les deux quinquennats prévus dans le nouvel article 101. Cette réforme constitutionnelle est présentée par le pouvoir comme le fruit d'une initiative populaire, mais de nombreux observateurs doutent de sa spontanéité et y voient une manœuvre orchestrée par les autorités, dans un pays régulièrement épinglé pour ses atteintes à la liberté d'expression et son peu d'ouverture politique. Quelque 3,7 millions de Rwandais ont signé des pétitions lancées à travers le pays pour demander un maintien au pouvoir de M. Kagame, 58 ans. Seule formation politique du pays à s'opposer à cette réforme constitutionnelle, le petit Parti démocratique vert a demandé à la Cour suprême d'interrompre le processus, mais sa requête a été rejetée d'octobre, les magistrats estimant qu'aucun article (de la Constitution) n'était immuable. Vice-président et ministre de la Défense entre 1994 et 2003, Paul Kagame a été élu chef de l'État cette année-là avec 95% des voix et réélu tout triomphalement (93%) en 2010. Il est de fait l'homme fort du pays depuis que la rébellion du FPR (Front patriotique rwandais) qu'il dirigeait a chassé en juillet 1994 le régime extrémiste hutu et mis fin au génocide déclenché en avril précédent, qui a fait environ 800.000 morts essentiellement au sein de la minorité tutsi. La Chambre des députés doit désormais examiner la soixantaine d'articles - sans lien avec le nombre de mandats présidentiels - amendés par les sénateurs, a indiqué à la presse le président du Sénat Bernard Makuza, sans préciser leur teneur. Une fois adoptés ensemble, le texte définitif de la nouvelle Constitution devra être soumis, à une date non précisée, à référendum. Le Parti démocratique vert a indiqué mardi qu'il entendait faire campagne contre le changement (de Constitution) quand la tenue du référendum serait confirmée. M. Kagame a affirmé à plusieurs reprises ces derniers mois qu'il ne briguerait un troisième mandat que s'il était plébiscité par son peuple, alors que plusieurs dirigeants africains ont fait ou tenté de faire lever ces dernières années les limitations constitutionnelles du nombre de mandats, parfois au prix de mouvements de contestations. Au Burundi voisin, le président Pierre Nkurunziza, aidé par une décision controversée de la Cour constitutionnelle, a conquis en juillet un troisième mandat, ce que lui interdit la Constitution selon ses adversaires, et plongé son pays dans une grave crise émaillée de violences. Au Burkina Faso, l'annonce d'un projet de révision constitutionnelle devant permettre à Blaise Compaoré de se représenter a provoqué des émeutes le contraignant à abandonner le pouvoir après 27 ans à la tête de l'État. Au Congo, malgré un début de contestation populaire, le président Denis Sassou Nguesso a promulgué début novembre la nouvelle Constitution levant les deux verrous à un nouveau mandat. Si je me représente, je ferai encore plus pour améliorer le bien-être des Rwandais a assuré mardi M. Kagame dans un tweet. Washington, ancien proche allié de M. Kagame avec qui les relations se sont tendues, s'est dit préoccupé par le processus en cours au Rwanda, indiquant ne pas soutenir ceux qui, à des postes de pouvoir, changent les constitutions uniquement pour leurs propres intérêts politiques.